



**COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX**

41 100

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

DATE DE CONVOCATION

13 février 2024

OBJET

BUDGET PRINCIPAL :

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE 2023

N°10-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORGUET, maire.

*Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, François Elodie
Mrs Bertin Cyrille, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck, Breton Patrice,
Wojnar Loïc*

Secrétaire de séance : M. Lucas Thierry

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif présente

En section de fonctionnement

* un résultat de clôture de l'exercice 2022 :	205 783,76
* un résultat positif pour l'exercice 2023 :	32 742,51
* soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 :	238 526,27

En section d'investissement

* un résultat de clôture de l'exercice 2023 :	25 790,20
* un solde des restes à réaliser 2023	0
* soit un besoin de financement de :	0

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2024

* au compte 1068 (recettes)	0
-----------------------------	---

En section de fonctionnement de l'exercice 2024

* le solde au compte 002 (résultat reporté) :	238 526,27
---	------------

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au Registre sont les signatures. Pour expédition conforme :



Sylvie NORGUET

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/03/2024
Publication : 29/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ETABLISSEMENT : VILLIERS-PAUX
ETAT : II-2

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VENDOME

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041035

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22300 - VILLIERS-PAUX

22300 - VILLEKROFALA

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-117 069,19		142 859,39		25 790,20
Fonctionnement	472 852,95	267 069,19	32 742,51		238 526,27
TOTAL I	355 783,76	267 069,19	175 601,90		264 316,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	355 783,76	267 069,19	175 601,90		264 316,47

Exercice 2023

Réception par le préfet : 01/03/2024
Publication : 29/02/2024
Pour l'autorité compétente par délégation



NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VENDOME

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 041035

Résultats budgétaires de l'exercice

22300 - VILLIERSURLOIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	566 443,00	348 297,00		914 740,00	
Titres de recette émis (b)	493 940,01	219 169,80		713 109,81	
Réductions de titres (c)					
Recettes nettes (d = b - c)	493 940,01	219 169,80		713 109,81	
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	566 443,00	348 297,00		914 740,00	
Mandats émis (f)	354 346,04	186 598,25		540 944,29	
Annulations de mandats (g)	3 265,42	179,96		3 445,38	
Dépenses nettes (h = f - g)	351 080,62	186 427,29		537 507,91	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent	142 859,39	32 742,51		175 601,90	
(h - d) Déficit					



**COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX**

41 100

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

DATE DE CONVOCATION

13 février 2024

OBJET

BUDGET PRIMITIF 2024

N° 12-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORGUET, maire.

*Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, François Elodie
Mrs Bertin Cyrille, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck, Breton Patrice,
Wojnar Loïc*

Secrétaire de séance : M. Lucas Thierry

A l'unanimité, le conseil municipal a voté le budget présenté, qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

- section de fonctionnement **369 303..00 €**
- section d'investissement **243 820.00 €**

TOTAL DU BUDGET : 613 123.00 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

Le Maire,



Sylvie NORGUET



Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour : 10
Contre : -
Abstentions : -
Date de convocation : 13/02/2024

Présenté par le Maire,
à VILLIERSFAUX, le 27/02/2024.
Le Maire,

Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire,
à VILLIERSFAUX, le 27/02/2024.

Les membres du conseil municipal.

NORGUET Sylvie

BRETON Patrice

BERTIN Cyrille

CORBIN Martine

DESVAUX Philippe

FRANÇOIS Elodie

LUCAS Thierry

MOYER Franck

PROVOST Annick

WOINAR Luc

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/02/2024
et de la publication le 29/02/2024 à VILLIERSFAUX, le 29/02/2024.





**COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX**
41 100

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

DATE DE CONVOCATION

13 février 2024

OBJET

**Fongibilité
des crédits
en section de
fonctionnement
et d'investissement
2024**

N° 11-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORGUET, maire.

*Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, François Elodie
Mrs Bertin Cyrille, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck, Breton Patrice,
Wojnar Loïc*

Secrétaire de séance : M. Lucas Thierry

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, pour le budget principal 2024 de la commune, à l'unanimité :

-AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

Le Maire,

Sylvie NORGUET



BUDGET PRINCIPAL

Note de présentation brève et synthétique Du budget primitif 2024

L'article L2313-1, L 3313-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

I .Contexte général

Populations légales (source Insee)

Population municipale au 1^{er} janvier 2024 : 244

Population comptée à part au 1^{er} janvier 2024 : 5

Population totale au 1^{er} janvier 2024 : 249

La commune est passée à la comptabilité M57 développée depuis le 1^{ER} janvier 2022.

Produits des impôts de l'année 2023

La taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes.

Le conseil municipal décide de maintenir les taux 2024.

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 %
- Taxe sur foncier bâti 47,93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti % : 13,65 %

II .Priorités du budget

L'objectif est de maîtriser les charges de fonctionnement afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses correspondant aux besoins de la commune.

Le conseil municipal, en investissement, a décidé pour cette année 2024 :

- d'aménager le terrain derrière la mairie et l'école en terrain de jeux intergénérationnels
- isoler et changer les menuiseries de la cantine

Le budget primitif est voté en même temps que le compte administratif de l'année antérieure.



III. Détail des sections

Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 369 303 €.

1.1 Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	variation en €
011 - Charges à caractère général	115 550	162 649	47 099
012 – Charges de personnel et frais assimilés	55 570	61 070	5 500
014 – Atténuation de produits	10 000	10 000	0
023 – Virement à la section d'investissement	40 836	0	-40 836
65 – Autres charges de gestion courante	115 000	134 500	19 500
66 – Charges financières	1 200	1 084	-116
67 – Charges exceptionnelles	0	0	0
042 – Opérations d'ordre	31 422	0	31 422
TOTAL	348 295	369 303	21 006

1.2 Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	variation en €
002-Résultat de fonctionnement reporté	205 783,76	238 526,27	32 742,51
70 – Produits des services, du domaine	1 000	1000	0
731 – Impôts et taxes	97 700	97 000	0
74 – Dotations, subventions et participations	37 813	32 776	-5 037
75 – autres produits de gestion courante	6 000	0	-6 000
76 – Produits financiers	0.24	0.24	0.24
TOTAL	348 295	369 303	21 008

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à €.

1.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	variation en €
16 - Emprunts	17 373	17 469	96
20 – Immobilisations incorporelles	0	0	0
21 - Immobilisations corporelles	432 000	226 351	205 649
23 – Immobilisations en cours	0	0	0
001 – Déficit d'investissement reporté	117 069.19	0	117 069.19
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0
041- opérations patrimoniales	0	0	0
TOTAL	566 443	243 820	-322 623

Les travaux prévus pour 2024 sont l'aménagement du terrain derrière l'école et la mairie en terrain de jeux intergénérationnels, l'isolation et le changement des menuiseries de la cantine.

1.2 Recettes d'investissement

Pour l'autorité compétente par délégation	Chapitre	BP 2023	BP 2024	variation en €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	19 555	0	19 555
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	270 465.19	67 729	-202736.19
	13 - Subventions d'investissement	245 000,81	150 300.80	-94 700.01
	16 – emprunts en euros	200 000	0	-200 0000
	040 – Opération d'ordre	31 422	0	31 422
	001 – Résultat d'investissement reporté	0	25 790.20	25 790.20
	041 – opérations patrimoniales	0	0	0
	TOTAL	804 972	566 443	

Différentes demandes de subvention sont demandées :

- au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale et fonds vert pour les travaux d'isolation de la cantine
- au syndicat mixte du Pays Vendômois, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, au titre de la dotation départementale d'aménagement durable pour l'aménagement du terrain intergénérationnel.

IV. Endettement de la commune

La commune a contracté 2 emprunts en 2022.

- pour les travaux de restauration de l'église Saint Georges

TRAVAUX EGLISE SAINT GEORGES

Références : 37055 000201033 03

Catégorie Classique

Nature Fixe

Organisme prêteur : Crédit Mutuel

ORLEANS

Date de la 1ère échéance : 31/03/2023

Capital de départ 140 000,00

Taux annuel 0,65

Périodicité Annuelle

Nombre de remboursements 15

Année d'encaissement : 2022

Affectation comptable : 1641 / 66111

Date	Restant Dû	Intérêts	Capital	Frais	Echéance
31/03/2023	140 000,00	910,00	8 916,00	0,00	9 826,00
31/03/2024	131 084,00	852,05	8 973,95	0,00	9 826,00
31/03/2025	122 110,05	793,72	9 032,28	0,00	9 826,00
31/03/2026	113 077,77	735,01	9 090,99	0,00	9 826,00
31/03/2027	103 986,78	675,91	9 150,09	0,00	9 826,00
31/03/2028	94 836,69	616,44	9 209,56	0,00	9 826,00
31/03/2029	85 627,13	556,58	9 269,42	0,00	9 826,00
31/03/2030	76 357,71	496,33	9 329,67	0,00	9 826,00
31/03/2031	67 028,04	435,68	9 390,32	0,00	9 826,00
31/03/2032	57 637,72	374,65	9 451,35	0,00	9 826,00
31/03/2033	48 186,37	313,21	9 512,79	0,00	9 826,00
31/03/2034	38 673,58	251,38	9 574,62	0,00	9 826,00
31/03/2035	29 098,96	189,14	9 636,86	0,00	9 826,00
31/03/2036	19 462,10	126,50	9 699,50	0,00	9 826,00
31/03/2037	9 762,60	63,46	9 762,54	0,00	9 826,00

TRAVAUX VOIRIE VC N°9

Références : 37055 000201033 04



Catégorie Classique

Nature Fixe

Organisme prêteur : Crédit Mutuel

ORLEANS

Date de la 1ère échéance : 31/03/2023

Capital de départ 60 000,00

Taux annuel 0,45

Périodicité Annuelle

Nombre de remboursements 7

Année d'encaissement : 2022

Affectation comptable : 1641 / 66111

Date	Restant Dû	Intérêts	Capital	Frais	Echéance
31/03/2023	60 000,00	270,00	8 456,41	0,00	8 726,41
31/03/2024	51 543,59	231,95	8 494,46	0,00	8 726,41
31/03/2025	43 049,13	193,72	8 532,69	0,00	8 726,41
31/03/2026	34 516,44	155,32	8 571,09	0,00	8 726,41
31/03/2027	25 945,35	116,75	8 609,66	0,00	8 726,41
31/03/2028	17 335,69	78,01	8 648,40	0,00	8 726,41
31/03/2029	8 687,29	39,09	8 687,29	0,00	8 726,38

ÉTAT PRÉVISIONNEL DE LA DETTE - 22300 COMMUNE DE VILLERS-PAUX



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - Niveau

Publication : 29/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



V. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition votés par la commune n'ont pas subi d'augmentation depuis plus de 20 ans, les taux sont les suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti 47,93 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 59,34 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti % : 13,65 %

VI. Budgets annexes

Néant

VII. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Catégorie B : 1 agent à temps non complet
 - 1 rédacteur territorial fonction secrétaire de mairie 24/35^{ème}

Les charges de personnel restent identiques.



Fait à Villiersfaux, le 27 février 2024

Le Maire, Sylvie NORGUET